

Séance du mardi 31 juillet 2012 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAL, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, NOURRISSAT Johane, PELLEVAL Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.

Absents excusés : GOLINELLI Joëlle (pouvoir JC VIAL), GUIMET Nicolas (pouvoir A. CIABATTINI), MURRIS Isabelle.

Absents : SCHMITT Lionel.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25.07.2012.

Nombre de conseillers : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 10.

En préambule, Monsieur Le Maire fait part d'un retrait à l'ordre du jour du conseil municipal : Il s'agit de la majoration des droits à construire, dont la Loi en date du 20 mars 2012 vient d'être définitivement abrogée par le Parlement. Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire fait un point sur les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du conseil municipal et qui portent notamment sur les affaires juridiques actuellement en cours et le déménagement de la classe CP dans la salle de l'ancienne cantine située dans le bâtiment mairie afin de libérer complètement l'ancien bâtiment école en vue d'un futur projet communal.

2012-07-01 Modification simplifiée du PLU N°1

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le PLU pour rectifier une erreur matérielle constatée dans la rédaction du règlement écrit.

Cette erreur matérielle concerne un ajustement dans la rédaction de l'article UC9. En effet, lors de la correction du règlement entre l'arrêt et l'approbation, l'urbaniste en charge des corrections a inscrit un CES de 0,35 alors qu'en commission d'analyse suite à l'enquête publique, la commune a validé une augmentation du CES de 0,20 à 0,25 pour le dossier d'approbation.

Vu la Loi du 17 février 2009 instaurant la procédure de modification simplifiée pour faire évoluer de manière mineure les Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu les articles L123-13, R123-20-1 et R123-20-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 14 juin 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de la décision de Monsieur Le Maire de prescrire la modification simplifiée du PLU rectifiant l'erreur matérielle constatée dans la rédaction écrite du PLU de la commune en modifiant le CES à 0.25 au lieu de 0.35.
- **Décide** de mener la procédure précisée par l'article L123-13 du code de l'urbanisme et de fixer les modalités de concertation de la façon suivante : publication dans un journal local et sur le site internet de la commune ainsi qu'affichage en mairie d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Le projet de modification ainsi que le registre seront mis à disposition du public durant un mois à l'issue duquel le conseil municipal adoptera définitivement la modification simplifiée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Révision du PLU

Lors de l'élaboration du PLU, des erreurs ont été constatées sur le zonage de certaines parcelles du fait notamment du fond cadastral qui n'était pas à jour. Après consultation de notre avocat, ni la révision, ni la modification du PLU ne pouvant être envisagées dans ce cas précis, il conviendra de prévoir la rectification de ces erreurs lors de la révision générale du PLU.

Point sur les projets en cours

- Rénovation ancienne école : une réunion avec les membres du conseil municipal et un architecte aura lieu le 4 septembre 2012 à 20h30 afin d'étudier les possibilités de rénovation de ce bâtiment et de décider la future destination de celui-ci.
- Sécurisation route des Cormants : une subvention au titre des amendes de police a été allouée pour cette opération par le Conseil Général pour un montant de 2.669,40 euros.

Rapport des commissions

- Communauté de Communes Arve et Salève : le rapport d'activités 2011 a été porté à la connaissance du conseil municipal.
- Adhésion futur syndicat mixte : les statuts du futur syndicat mixte créé par la fusion entre le Syndicat des Eaux des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe seront validés dans un prochain conseil municipal.
- Commission communication : une réunion de la commission aura lieu le mardi 28 août 2012 à 20h30 pour le bulletin municipal du mois de septembre et la mise à jour graphique du site internet.

Informations et questions diverses

- Arrêt transport aux Sajets : un abris-bus sera commandé et installé dans le courant du mois de septembre 2012.
- Stade : le conseil donne son accord pour la réalisation de terrains de pétanque à proximité des vestiaires et des devis de goudronnage seront demandés pour la réalisation d'un terrain d'entraînement pour le foot après réalisation des travaux de terrassement par le service voirie de la Communauté de Communes Arve et Salève.
- Autorisation préfectorale exploitation secteur des Grands Champs : suite au jugement du Tribunal Administratif de Grenoble annulant l'arrêté préfectoral rejetant la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert aux Grands Champs, une réunion a eu lieu en mairie avec tous les propriétaires concernés. La préfecture devant prendre un arrêté préfectoral d'autorisation du fait du jugement, la municipalité formera un recours auprès du Tribunal Administratif et prendra toute décision légale nécessaire en vue d'empêcher l'ouverture de cette carrière sur ce secteur.

2012-07-01 Modification simplifiée du PLU N°1**❖ Signature des conseillers présents**

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE
PELLEVAT Cyril	
PERNET Marie-Pierre	
GROS Laurent	
CIABATTINI Alain	
THABUIS Bruno	
MERANDON Frédéric	
CHABOD Frédéric	
NOURRISSAT Johane	
VIAL Jean-Claude	
GOBET Marie-Claire	